

Communiqué de presse

Abymes, le 3 avril 2017

Mise en circulation du nouveau billet de 50 € le 4 avril 2017

L'Institut d'émission des départements d'outre-mer (IEDOM) mettra en circulation le 4 avril le nouveau billet de 50 € de la série «Europe» dans les cinq départements d'outre-mer (DOM) et dans les collectivités de Saint-Pierre-et-Miquelon, Saint-Barthélemy et Saint-Martin. La distribution auprès du grand public s'effectuera par l'intermédiaire des distributeurs automatiques de billets des établissements de crédit. Cette mise en circulation interviendra simultanément dans l'ensemble des 19 pays de la zone euro.



Le billet de 50 € est la coupure la plus utilisée au sein de l'Union européenne et dans les DOM. Premier imprimeur européen de billets en euros, la Banque de France imprimera au total 1 milliard de nouveaux billets, soit 15,5 % du total de l'Eurosystème.

En amont du lancement, l'IEDOM a mené des enquêtes auprès des différents acteurs et convié à des réunions d'information régulières les fabricants de distributeurs et d'accepteurs de billets, les banques, les transporteurs de fonds et les représentants du commerce pour veiller à ce que les équipements soient bien adaptés au nouveau billet de 50 € à la date de mise en circulation, le 4 avril.

Poursuite de l'innovation technologique

La « fenêtre portrait », innovation technologique dans le domaine de la fabrication des billets intégrée pour la 1^{re} fois dans l'hologramme du nouveau billet de 20 €, a été reprise sur le nouveau billet de 50 €. Comme le billet de 5 € mis en circulation en 2013, celui de 10 € en 2014, et celui de 20 € en 2015, le quatrième billet de la nouvelle série « Europe » bénéficie d'un perfectionnement des signes de sécurité, garantissant une meilleure protection contre la contrefaçon. Ces signes de sécurité sont aisément vérifiables avec la méthode consistant à «toucher, regarder, incliner» le billet.

L'IEDOM assure le rôle de banque centrale dans les cinq départements d'outre-mer (Guadeloupe, Martinique, Guyane, La Réunion, Mayotte), ainsi que dans les collectivités de Saint-Pierre-et-Miquelon, Saint-Barthélemy et Saint-Martin, dont la monnaie est l'euro. Société en cours d'immatriculation, il exerce ses missions de banque centrale « au nom, pour le compte et sous l'autorité de la Banque de France ». L'IEDOM exerce également des missions de service public qui lui ont été confiées par l'État. Par ailleurs, il assure le rôle d'observatoire économique et financier des économies ultramarines.

Les publications de l'IEDOM sont téléchargeables gratuitement sur le site www.iedom.fr.

Contact presse : [0590 93 74 00](tel:0590937400), direction@iedom-guadeloupe.fr

L'Eurosystème a choisi de placer un portrait d'Europe, personnage de la mythologie grecque qui a donné son nom à notre continent, dans le filigrane et l'hologramme de la nouvelle série de billets en euros. Un autre élément visible instantanément est le nombre émeraude, dont la couleur varie du vert émeraude au bleu profond, et produit un effet de lumière qui se déplace de haut en bas et de bas en haut lorsque le billet est incliné. Par ailleurs, de petites lignes imprimées en relief sur les bordures gauche et droite du billet, permettent, notamment aux malvoyants, d'identifier sans difficulté le billet.

Plus vifs en couleur et intégrant ces nouveaux signes de sécurité, les nouveaux billets sont faciles à distinguer de leurs prédécesseurs, tout en conservant le graphisme et la couleur dominante par coupure de la première série. Les nouveaux billets coexisteront tout d'abord avec ceux de la première série. Ces derniers seront ensuite retirés peu à peu de la circulation avant de cesser d'avoir cours légal à titre définitif, à une date qui sera communiquée bien à l'avance. Les billets de la première série conserveront néanmoins leur valeur sans limites de temps et pourront être échangés aux guichets de l'IEDOM, de la Banque de France et dans les banques centrales nationales de l'Eurosystème.

Les chiffres clés

- Au total, **6,5 milliards** de billets de 50 € sont en cours de fabrication pour l'ensemble de l'Eurosystème par 4 papetiers et 9 imprimeurs.
- Sur ce total, **1 milliard** de billets de 50 € seront fabriqués par la France, soit 15,5 % du besoin Eurosystème.
- **Près de 45 000** machines et appareils d'authentification des billets en France ont été adaptés pour reconnaître le nouveau billet de 50 € à la date de lancement.
- En 2016, la Banque de France a formé **26 000 professionnels** à l'authentification des billets.
- **Plus de 600 000 brochures d'information** sur le nouveau billet de 50 € ont été mises à disposition du public et des professionnels, dont 550 000 adressées directement aux PME, artisans et commerçants.

L'IEDOM assure le rôle de banque centrale dans les cinq départements d'outre-mer (Guadeloupe, Martinique, Guyane, La Réunion, Mayotte), ainsi que dans les collectivités de Saint-Pierre-et-Miquelon, Saint-Barthélemy et Saint-Martin, dont la monnaie est l'euro. Société en cours d'immatriculation, il exerce ses missions de banque centrale « au nom, pour le compte et sous l'autorité de la Banque de France ». L'IEDOM exerce également des missions de service public qui lui ont été confiées par l'État. Par ailleurs, il assure le rôle d'observatoire économique et financier des économies ultramarines.

Les publications de l'IEDOM sont téléchargeables gratuitement sur le site www.iedom.fr.

Contact presse : [0590 93 74 00](tel:0590937400), direction@iedom-guadeloupe.fr